



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

SEMAINE DE L'EXPORT

7

Du 3 au 6 février 2026

bpifrance
ASSURANCE EXPORT

 **Sfil**
Cabinet des Experts

Banque européenne
d'investissement

 CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

 DOUANES
& DROITS
INDIRECTS

 **Business
France**

 **INPI**
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

 **AFD**
AGENCE FRANÇAISE
DE DÉVELOPPEMENT

LE MOCI

Sommaire

L'édito de Roland Lescure	4
Calendrier de la Semaine de l'Export	6
Programme*	7
Le soutien public à l'export avec Bercy France Export.....	11
Chiffres 2025	13
La Politique de financement à l'export.....	14
Les acteurs du soutien public à l'export.....	15
Les outils de soutien financier à l'export.....	17
Les perspectives du commerce international pour l'année 2026	29
Focus sur les leviers de résilience des réseaux électriques à l'heure de l'IA et des énergies renouvelables	32
Focus sur la stratégie française d'approvisionnement en minerais et métaux critiques.....	34
Les garanties publiques à l'export fêtent leur 80 ^{ème} anniversaire.....	36
« Osez l'export ! » : Ayez le réflexe des accords de commerce à l'export avec la Journée Accès au Marché	37
L'accompagnement des entreprises en matière d'accès au marché	40
De nouveaux accords de commerce pour de nouvelles opportunités.....	44



L'édito de Roland Lescure

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique

Dans un contexte international marqué par une intensification des tensions commerciales et géopolitiques, une fragmentation croissante du commerce mondial et une concurrence toujours plus vive, l'export constitue plus que jamais un levier décisif de performance, de résilience et de souveraineté pour les entreprises françaises. Ouvrir, consolider et diversifier les débouchés de nos entreprises à l'international permet non seulement de soutenir la croissance, mais aussi de réduire les dépendances excessives, de sécuriser nos chaînes de valeur et de renforcer durablement notre autonomie stratégique.

L'export est également un puissant facteur de compétitivité. En se confrontant aux marchés internationaux, nos entreprises gagnent en agilité, en robustesse et innovent davantage. Elles contribuent ainsi à la création d'emplois, à la montée en gamme de notre appareil productif et à la diffusion du savoir-faire français.

Mais exporter, c'est aussi relever des défis exigeants : s'adapter à des normes techniques et réglementaires différentes, maîtriser des procédures administratives complexes, sécuriser des financements et des paiements dans des environnements parfois instables. Face à ces enjeux, l'État et la Team France Export sont pleinement mobilisés aux côtés des entreprises, pour accompagner chaque étape de leurs projets et transformer l'ambition internationale en succès concrets.

La Semaine de l'Export incarne cette mobilisation collective des acteurs publics au soutien de l'export. Elle offre un espace privilégié de dialogue entre services de l'Etat, opérateurs, entreprises et partenaires financiers, afin de mieux articuler nos outils, d'adapter nos dispositifs aux réalités du terrain et d'anticiper les mutations à venir du commerce international.

L'édition 2026 – dont le mot d'ordre est « La Force de l'Export » - s'inscrit résolument dans cette dynamique, en mettant l'accent sur les enjeux de sécurité économique, de transition énergétique, de transformation numérique et de résilience des infrastructures stratégiques.

L'État se devait d'être à la hauteur de vos attentes après une année 2025 marquée par les turbulences du commerce international. C'est pourquoi j'ai souhaité que cette édition de la Semaine de l'Export s'étoffe. A vos rendez-vous traditionnels – **Bercy France Export et la Journée Accès au Marché** – viennent s'ajouter la remise des **Trophées du MOCI (Moniteur du Commerce International)** ainsi que la première édition du forum d'affaires de la Semaine de l'Export.

Vous accompagner dans l'utilisation des outils à votre disposition, vous aider à tirer pleinement parti des accords commerciaux et à lever les barrières qui freinent l'accès aux marchés, simplifier, améliorer et adapter de manière continue nos outils de soutien, voilà les objectifs collectifs que doit se fixer cette Semaine de l'Export, et, au-delà, tout l'écosystème de l'accompagnement export.

En exportant, la France construit aussi des partenariats durables et contribue à structurer les normes internationales. Elle promeut une vision exigeante d'une croissance plus soutenable, innovante et ouverte tout en valorisant les standards français de qualité, de durabilité et de responsabilité de l'entreprise. Je sais pouvoir compter sur l'engagement constant de l'ensemble des acteurs de la Team France Export et des partenaires de l'Export pour porter collectivement cette ambition. Je la porterai également, en notre nom à tous, durant la présidence française du G7, qui a débuté le 1^{er} janvier.

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente Semaine de l'Export 2026 et des échanges fructueux au service de la réussite internationale des entreprises françaises.

Calendrier de la Semaine de l'Export

Semaine de l'export 2026

Vendredi 6 février

Webinaire
DGDDI

Webinaire
Agence française
anticorruption

Jeudi 5 février

Webinaire
INPI

Webinaire
DGDDI

Webinaire
Access2Markets

Webinaire
CETA

Mercredi 4 février

Journée Accès
au Marché

Remise des trophées
du MOCI

Forum d'affaires
Bercy France Export

Mardi 3 février

Bercy France Export

Bercy France Export

9h-10h

10h-11h

11h-12h

12h-13h

14h-15h

15h-16h

16h-17h

17h-18h

Programme*

MARDI 3 FÉVRIER 2026 – Bercy France Export

9h30	Discours d'ouverture de Roland LESCURE, Ministre de l'Economie, des Finances, de la Souveraineté Industrielle énergétique et numérique
09h50	Vidéo témoignage d'une entreprise ayant bénéficié d'un Financement direct du Trésor – Shark Robotics
09h55	Intervention de Dorothée ROUZET, cheffe économiste de la DG Trésor
10h25	Vidéo témoignage d'une entreprise ayant bénéficié de l'Assurance-Caution Export - Coriolis Composites
10h30	Présentation du bilan de l'activité 2025 et annonce de la Politique de Financement Export 2026 Interventions des acteurs publics de soutien à l'export : DG Trésor, Bpifrance Assurance Export, Business France, Société de financement local (SFIL), Agence française de développement (AFD) et Banque européenne d'investissement.
11h15	Perspectives de la Banque européenne d'investissement, par Ambroise FAYOLLE, vice-président de la BEI
11h35	Vidéo témoignage d'une entreprise ayant bénéficié de l'Assurance Caution Export – Sigmaphi
11h40	Grand témoin de l'édition 2026 – Bouygues Bâtiment International
12h00	Vidéo témoignage d'une entreprise ayant bénéficié de l'Assurance Caution Export – Optimum Tracker
12h05	Table-ronde thématique - Résilience des réseaux à l'heure de l'IA et des énergies renouvelables
13h00	Vidéo témoignage d'une entreprise ayant bénéficié du dispositif de Volontariat International en Entreprise (VIE) – WhiteLab Genomics

13h05	Discours de Bertrand DUMONT, Directeur général du Trésor
13h25	Pause déjeuner – Cocktail dans le hall du centre de conférence Pierre Mendès France
14h30	<p>Ateliers thématiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Décryptage de la politique de financements export 2026 2. Focus sur l'accompagnement des PME/ETI du secteur de la défense sur les marchés européens 3. Panorama des outils d'accompagnement non-financier à l'export 4. Présentation des outils de financement directs du Trésor 5. Présentation des outils de soutien européens et internationaux
15h30	Pause
15h45	<p>Ateliers géographiques</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Afrique de l'Est, Afrique du Sud, Maroc – Salle Bloch Lainé (côté cour) 2. Asie Centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan) – Salle Yvette Chassagne, 0061 Nord 1 Bâtiment Vauban 3. Asie du Sud-Est (Indonésie, Philippines, Thaïlande, Vietnam) – Salle plénière du centre de conférence Pierre Mendès France 4. Europe (Espagne, Portugal) – Salle 4064 Est 1 Bâtiment Colbert 5. Moyen-Orient (Arabie saoudite, Emirats arabes unis, Turquie) – Salle Bloch Lainé (côté rue) 6. Japon et Corée du Sud - Salle Goëtze, 0064 Sud 1 Bâtiment Vauban
16h50	Rencontre avec les chefs de services économiques des ambassades, Hall du centre de conférence Pierre Mendès France
16h45	Table-ronde autour des 80 ans des garanties publiques à l'export

MERCREDI 4 FÉVRIER 2026 – Journée Accès au Marché

10h00	Vidéo d'ouverture par Nicolas FORISSIER, Ministre délégué chargé du Commerce extérieur et de l'Attractivité Discours d'ouverture de Claire CHEREMETINSKI, Directrice générale adjointe du Trésor
10h30	Table ronde - Sécurité économique : le nouvel impératif commercial européen Modératrice : Sabine LEMOYNE DE FORGES – Sous-directrice de la politique commerciale et de l'investissements, DG Trésor Denis REDONNET – <i>Chief Trade Enforcement Officer</i> , Direction générale du Commerce, Commission européenne Benoit TRIVULCE – Directeur général (par intérim), Business France Laurent SCHEER – Vice-Président, Affaires publiques mondiales, Pernod Ricard Elvire FABRY – Directrice du Programme « Commerce et sécurité économique » Institut Jacques Delors
11h30	Table ronde - ASEAN : le géant économique que vous devez connaître Modérateur : Thomas REVIAL – Chef du Service des affaires multilatérales et du développement, DG Trésor Eduardo JOSÉ DE VEGA – Ambassadeur des Philippines en France Maria MARTIN-PRAT – Directrice générale adjointe, DG Commerce, Commission européenne Isabelle DESCHAMPS – Directrice affaires publiques France, Sanofi Denis LE FERS – Directeur général, Bpifrance Assurance Export Antoine BOUËT – Directeur, CEPII Magali SMETS – Directrice générale, France Chimie

MERCREDI 4 FÉVRIER 2026 - Trophées et forum d'affaires

14h00	<p>Remise des Trophées de l'Export, en partenariat avec le Moniteur du commerce international (Le MOCI).</p> <p>Après des sélections régionales tout au long de l'année 2025, la finale nationale organisée à Bercy dans le cadre de la Semaine de l'export distinguera, parmi 40 entreprises, celles qui se sont le plus distinguées à l'international au cours de l'année écoulée.</p>
14h30	<p>Forum d'affaires (séquence de <i>matchmaking</i>)</p> <p>Pour la première fois, la Semaine de l'export comprend l'organisation d'une séquence de <i>matchmaking</i>, à savoir des rendez-vous d'entreprises et de financeurs français avec une trentaine d'acheteurs étrangers (grands groupes internationaux, entreprises publiques, fonds souverains, etc.) venus de plus de 15 pays différents et actifs dans de nombreux secteurs (transport, énergie, construction, automobile, santé, etc).</p>

* le programme est susceptible d'être modifié

Le soutien public à l'export avec Bercy France Export



Bercy France Export est l'événement dédié aux enjeux de l'export, organisé chaque année par le ministère de l'Économie et des Finances. Il rassemble les principaux acteurs de la communauté de l'export française : entreprises, banques, assureurs, membres de la Team France Export, conseillers économiques en ambassade et autres acteurs publics de soutiens à l'export.

Dans un contexte international complexe et de plus en plus concurrentiel, l'édition 2026 de Bercy France Export constitue l'occasion de réaffirmer la force de l'export.

Après une ouverture par le Ministre de l'Economie, Roland Lescure, la plénière se poursuivra avec une présentation du bilan du soutien public à l'export en 2025 par la Direction générale du Trésor, avec la participation des dirigeants de Bpifrance Assurance Export (garanties et financements directs), de Business France (accompagnement non financier) et de la SFIL (refinancement des grands crédits-export). La nécessaire articulation croissante entre outils de soutien à l'export et aide publique au développement d'une part, et financements européens d'autre part, se traduira en outre par la présence du directeur général adjoint de l'Agence française de développement et du Vice-Président français de la Banque européenne d'investissement. Seront également détaillées les évolutions des dispositifs publics pour l'année 2026 ainsi que la Politique de Financement Export de l'État, qui détermine le degré de disponibilité des outils de financement export pour chaque pays.

La matinée sera ponctuée de plusieurs temps forts : analyse des enjeux macroéconomiques globaux par la cheffe économiste du Trésor, témoignages d'entreprises utilisatrices des outils de financement proposés par l'État, table-ronde consacrée aux leviers de résilience des réseaux électriques, dans un contexte marqué par le développement des énergies renouvelables et l'essor de l'intelligence artificielle.

L'après-midi, des **ateliers thématiques et géographiques** permettront de mettre en évidence l'évolution des principaux outils d'accompagnement (décryptage de la Politique de financement Export 2026, modalités d'accès aux financements directs du Trésor, présentation des outils d'accompagnement extra-financier, focus sur l'accompagnement spécifique des PME et ETI de la BITD) et les opportunités de développement dans les géographies à plus fort potentiel (Asie du Sud-Est, Corée du Sud, Japon, Asie centrale, Moyen-Orient, Afrique).

Un temps d'échange privilégié avec les chefs des services économiques en ambassade vous permettra ensuite d'aborder les projets propres à votre entreprise.

La journée s'achèvera avec une **table-ronde autour des 80 ans des garanties publiques à l'export**, afin de retracer les grandes étapes de leur évolution, mieux appréhender leur impact réel sur l'économie et envisager leurs perspectives d'évolution.

A noter qu'un « **Village des partenaires** » vous permettra d'échanger, tout au long de la journée, avec les principaux acteurs de l'export.

La deuxième journée, qui sera ouverte le matin par l'édition 2026 de la Journée Accès au marché, sera marquée par deux nouvelles séquences :

- La remise des « **Trophées du MOCI** » (Moniteur du Commerce international), organisée pour la première fois dans le cadre de Bercy Export. Le MOCI récompensera, parmi une trentaine d'entreprises issues de finales régionales, celles qui se sont particulièrement distinguées à l'international au cours de l'année écoulée.
- Le **Forum d'affaires de Bercy France Export**, évènement de *matchmaking* destiné à vous donner l'opportunité d'initier des relations d'affaires avec une vingtaine de donneurs d'ordres internationaux (grands groupes, entreprises publiques, fonds d'investissement).

Chiffres 2025

Outils de financement direct

FASEP : 23,4 M€

Prêts du Trésor : 1,1 Mds€

Avances remboursables : 4 M€

Outils d'assurance

Assurance-crédit : 29 Mds€

Assurance des cautions et préfinancements : 1,3 Mds€

Assurance-prospection : 246 M€

Assurance-change : 1 297 M€

Accompagnement export

664 plans d'actions France 2030 finalisés et 600 lettres d'engagement signées au 30 septembre 2025

14 boosters rassemblant 196 participants réalisés en 2025

102 pavillons France sur des salons à l'étranger et **2 629 entreprises accompagnées**

11 558 V.I.E en poste au 31 décembre 2025

585 acheteurs étrangers conviés en France à 39 événements export, principalement des salons à dimension internationale, et rassemblant 2 820 entreprises participantes.

La Politique de financement à l'export

La Politique de financement export (PFE) détermine le degré de disponibilité des outils de financement export en fonction du pays de destination.

La PFE établit les conditions fixées par l'Etat pour soutenir financièrement les projets à l'export, qu'il s'agisse d'instruments de soutien financier directs (prêts du Trésor, FASEP) ou indirects (assurance-crédit et autres garanties export, garantie des projets stratégiques). Elle est renouvelée chaque année sous l'égide de la direction générale du Trésor, qui s'appuie sur ses services économiques à l'étranger, en collaboration avec le Ministère des Affaires Etrangères.

La PFE établit quatre catégories de pays :

- Ouvert sans conditions (vert foncé)
- Ouvert avec vigilance (vert clair)
- Ouvert sous conditions (jaune)
- Fermé (rouge)

La présentation de la PFE 2026 dans le cadre de Bercy France Export se déclinera en deux temps :

- Présentation générale lors de la session plénière, à 10h30
- Atelier de décryptage de la PFE, à 14h30

Retrouvez également la **Politique de financement 2026** sur le site de la Direction générale du Trésor,
via ce **QR code**



Les acteurs du soutien public à l'export

La Direction générale du Trésor

Sous l'autorité du ministre de l'Economie, la direction générale du Trésor élabore la politique économique française au niveau national, européen et international. Elle établit des prévisions économiques et conseille les ministres sur les politiques économiques et les politiques publiques dans les domaines financier, social et sectoriel.

Elle veille à la régulation et au financement de l'économie et des institutions intervenant en matière d'assurance, de banque et d'investissement sur les marchés financiers et gère la trésorerie et la dette de l'État à travers l'Agence France Trésor (AFT).

Présente au sein des institutions financières internationales, la direction générale du Trésor participe aux négociations financières et commerciales bilatérales et multilatérales.

Elle conçoit les politiques de soutien à l'export et à l'investissement à l'étranger des entreprises et supervise l'aide au développement, à travers la tutelle des opérateurs Bpifrance Assurance Export, Business France et Agence Française de Développement (en cotutelle, pour ces deux derniers opérateurs, avec le ministère des Affaires étrangères).

Bpifrance Assurance Export

Bpifrance Assurance Export, filiale du groupe Bpifrance est l'agence française de crédit export. Elle est chargée, au nom, pour le compte et sous le contrôle de l'État, de la gestion des garanties et des financements directs en soutien à l'exportation.

L'intervention de Bpifrance Assurance Export, en subsidiarité du marché privé, vise à dé-risquer les entreprises, leurs banques et renforcer la compétitivité des exportateurs auprès des acheteurs étrangers.

La gamme des outils de Bpifrance Assurance Export couvre chaque étape de la vie des entreprises à l'export : elle peut soutenir la prospection sur des marchés étrangers, faciliter l'émission de cautions ainsi que l'octroi de crédits de préfinancements par les banques, protéger les exportateurs et les acheteurs étrangers contre les variations des taux de change et d'intérêt, sécuriser l'exécution du contrat commercial ainsi que le financement des exportations, et assurer les investissements à l'étranger. Depuis le 1er janvier 2023, Bpifrance Assurance Export est également en charge de la gestion,

au nom et pour le compte de l'Etat, des instruments publics de financement direct aux Etats étrangers (prêts du Trésor et dons FASEP).

L'intervention de Bpifrance Assurance Export est conditionnée à des exigences en termes de part française minimale dans les projets export assurés ou financés, afin de maximiser leur impact sur le tissu industriel national.

Par ailleurs, la gamme des outils de Bpifrance Assurance Export s'est enrichie depuis 2022 d'une Garantie des projets stratégiques, destinée à faciliter le financement des projets stratégiques en France ou à l'étranger, notamment pour faciliter l'approvisionnement en matières premières.

Business France

Business France a pour mandat l'accompagnement non financier des entreprises dans leur développement à l'étranger.

Près de la moitié des agents se situent en France, répartis entre les sièges parisien et marseillais et les territoires en ce qui concerne les conseillers internationaux. Le reste des agents se trouvent à l'étranger au sein d'environ 70 bureaux de Business France dans une cinquantaine de pays.

- Engagées aux côtés des entreprises françaises, les équipes de Business France sont mobilisées pour renforcer durablement leur présence et les guider sur les marchés étrangers, les aider à initier des relations d'affaires et à dynamiser leurs ressources humaines avec de jeunes talents accueillis en Volontariat International en Entreprise (VIE), dont Business France assure la gestion administrative. Par exemple, Business France permet aux entreprises de participer à moindre coût à des salons en France et à l'étranger et propose des plateformes numériques sur l'export. Les programmes « boosters » permettent quant à eux un accompagnement renforcé des PME et ETI à fort potentiel, en particulier sur les zones géographiques stratégiques.
- Également engagés aux côtés des entreprises étrangères pour les aider à concrétiser leurs projets en France, les experts sectoriels de Business France informent les investisseurs sur les opportunités, les mettent en contact avec les décideurs publics et les accompagnent jusqu'à leur installation.

Les outils de soutien financier à l'export

L'Etat et les membres de la Team France Export vous accompagnent à chaque étape de vos projets d'exportations ou d'implantation avec des solutions personnalisées.

La prospection

L'assurance-prospection

L'Assurance Prospection couvre le risque de prospection et prend en charge une partie des frais générés par les démarches de prospection sur des marchés étrangers, sous forme d'une avance dont la plus grande partie n'est remboursée qu'en cas de succès de la prospection. Ce succès est caractérisé par la réalisation d'un chiffre d'affaires export dans les pays visés par le projet de prospection.

Les entreprises pouvant bénéficier de ce produit sont toutes les TPE / PME / ETI dont le chiffre d'affaires est inférieur à 500 M€.

En 2025, Bpifrance Assurance Export a octroyé 246 M€ d'assurance prospection portant l'encours total à 1,9 Md€.

Pour en savoir plus sur l'assurance prospection, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Assurance Prospection \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/assurance-prospection)

Le don du Fonds d'étude et d'Aide au Secteur Privé (FASEP)

Le FASEP peut accompagner deux types de projets :

- le **FASEP-Etudes** finance principalement des études de faisabilité et de l'assistance technique, dans la perspective de faire émerger des projets à l'international ;
- le **FASEP-Démonstrateur** finance des démonstrateurs de technologies innovantes pour répondre aux besoins prioritaires des pays bénéficiaires en matière de développement durable.

Le FASEP répond à deux objectifs :

1. **S'inscrire dans le cadre de l'Aide Publique au Développement (APD) française.** Le bénéficiaire de l'étude ou du démonstrateur doit donc être une entité publique, dans un pays éligible à l'aide au développement. Les projets financés par un FASEP doivent répondre aux besoins de développement des pays récipiendaires, dans une perspective de développement économique durable.

2. Contribuer activement au développement international des entreprises françaises en positionnant les FASEP sur des secteurs où elles disposent d'un savoir-faire reconnu, ou en leur permettant de déployer leurs technologies innovantes sur de nouveaux marchés.

PRINCIPAUX CRITÈRES DE SÉLECTION DU FASEP

Respect de la part française

- 85 % de part française
- Perspectives d'exportations françaises
- L'implication de startups/PME est un plus

Appropriation locale

- Intérêt du bénéficiaire
- Capacité à prendre en main la solution

Innovation

- Innovation technologique et sociale
- Maturité de la technologie

Impact environnemental et social

- Recherche de neutralité carbone
- Impact positif pour l'environnement et la biodiversité

Effet levier

- Probabilité de réalisation du projet
- Intérêt des bailleurs

CONTACTS

En administration centrale :

Le bureau FININTER2 de la DG Trésor : aide-projet@dgtresor.gouv.fr

Dans les services économiques auprès des Ambassades de France à l'étranger :

Coordonnées sur le site Internet de la DG Trésor :

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international>

L'avance remboursable

Le dispositif « article 90 » permet l'octroi d'avances remboursables destinées à adapter des produits existants ou des moyens d'industrialisation et de production associés, en vue de favoriser les commandes à l'exportation et de répondre à des besoins de partenaires étrangers. Ce dispositif est réservé aux matériels militaires, et dont la dimension revêt un caractère nécessaire à la protection d'un intérêt essentiel de sécurité nationale. L'avance est remboursée sur une base annuelle en cas de succès de projet. Ce succès est caractérisé par la réalisation d'un chiffre d'affaires sur le projet ayant spécifiquement bénéficié de l'avance.

A fin 2025, le dispositif bénéficie à 42 entreprises, dont 32 PME, pour un montant total d'encours de 69 M€.

Contact : dga-di-article90.contact.fct@intradef.gouv.fr

L'accompagnement sur les salons : Pavillons France et « L'export commence en France »

Chaque année, la Team France Export, en lien avec ses partenaires, accompagne les entreprises françaises à l'international au travers de plusieurs centaines d'événements. Retrouvez le programme complet des événements régionaux et du programme France Export, en France et à l'étranger.

Consultez la liste des évènements ici :

<https://www.teamfrance-export.fr/evenements>

Les Pavillons France

Les Pavillons France déployés par Business France sur les grands salons internationaux constituent un levier structurant de visibilité et de génération de courants d'affaires à l'export pour les PME et les ETI. Destiné à cibler prioritairement les entreprises à fort potentiel et les secteurs stratégiques, ce dispositif bénéficie d'un soutien public renforcé afin de faciliter l'accès des entreprises françaises aux grands événements internationaux et d'en maximiser l'impact.

Engagez les démarches pour participer à un salon international sous la bannière « Pavillon France » via ce lien :

<https://www.teamfrance-export.fr/services/pavillon-france>

Le dispositif « L'export commence en France »

Business France facilite la venue d'acheteurs étrangers sur des événements (salons, forums d'affaires) en France à la rencontre d'entreprises françaises souhaitant élargir leurs opportunités à l'export. Le programme couvre une diversité de secteurs, notamment l'agriculture, les vins et spiritueux et l'alimentation.

France 2030 Export

Ce dispositif, au cœur des priorités définies par l'État, complète le plan France 2030 en offrant aux lauréats un accompagnement à l'international et un accès à des financements pour développer leur activité à l'export. Chaque entreprise bénéficie d'un plan d'actions personnalisé réalisé avec l'appui d'un conseiller de la Team France Export, ainsi que d'un suivi et de conseils pour identifier les dispositifs et opportunités pour la mise en œuvre du plan.

Les programmes « boosters »

Les « boosters » sont des **programmes d'accompagnement collectifs à l'export** ciblant prioritairement les PME et ETI à fort potentiel. D'une durée pouvant aller jusqu'à 12 mois, ces accompagnements se caractérisent par leur ciblage sectoriel ou géographique. A titre d'exemple, le **Booster Afrique 2026** offre 9 mois d'accélération sur mesure, mobilisant des experts sectoriels et une stratégie multi-pays coordonnée afin de structurer et renforcer le développement des entreprises sur plusieurs marchés africains.

Accédez à l'ensemble des programmes « boosters » via ce lien :

<https://acceleration-international.teamfrance.fr/impact/>

L'accompagnement numérique

Depuis la crise sanitaire de 2020, Business France a mis en place deux outils de e-commerce.

- Le premier dispositif consiste en la mise en place d'un **Pavillon France numérique sur les plateformes de e-commerce**, permettant la mise en relation des entreprises françaises avec des acheteurs internationaux permettant la réalisation de ventes en ligne.
- Le second, dénommé « **Marketplace Business France** », permet à des entreprises de différents secteurs d'exposer leurs produits en ligne gratuitement et constitue un outil de mise en valeur des produits et des savoir-faire français.

Le Volontariat International en Entreprise (VIE)

Le volontariat international en entreprises (VIE) offre aux jeunes ressortissants français et ressortissants de l'Espace économique européen, âgés de 18 à 28 ans et quel que soit leur niveau de formation, la possibilité de réaliser une mission temporaire à l'étranger de 6 à 24 mois au sein d'une entreprise française. Ce dispositif bénéficie aussi bien aux jeunes diplômés, en leur permettant d'acquérir une expérience à l'international et d'améliorer leur positionnement sur le marché du travail, qu'aux entreprises, en leur donnant accès à des moyens humains dont elles n'auraient pu se doter autrement. Il accompagne ainsi l'internationalisation des entreprises et contribue au renforcement de la communauté économique française dans le monde.

Plébiscité par les jeunes et les entreprises, le dispositif a bénéficié à plus de 123 000 jeunes et 9 950 entreprises depuis sa création en 2000. Fin décembre 2025, 11 458 VIE étaient en poste au sein de plus de 1 980 entreprises, dont 67% de PME-ETI, dans près de 118 pays.

La gestion et le développement du dispositif VIE est confiée à Business France pour le compte de l'Etat. La Direction générale du Trésor est activement impliquée dans le suivi du dispositif, en particulier dans les pays où Business France n'est pas représenté et où le réseau international de la direction se mobilise afin d'assurer la gestion.

Renseignez-vous sur les modalités pratiques du VIE via ce lien :

<https://mon-vie-via.businessfrance.fr/>

Exemple d'entreprise soutenue :

WhiteLab Genomics, start-up spécialisée dans l'utilisation de l'IA pour optimiser et accélérer la conception de thérapies géniques (avec des applications potentielles dans de nombreux domaines : œil, muscles, sang, foie, poumons...), a bénéficié du dispositif VIE pour s'implanter au Canada.

La négociation des contrats exports

L'assurance des cautions et des préfinancements exports

L'assurance des cautions et préfinancements couvre les banques, émettrices de cautions ou de crédits de préfinancements, contre le risque de défaillance financière de l'exportateur français. Afin de remporter les marchés exports, les entreprises doivent souvent émettre des cautions au bénéfice des acheteurs étrangers et couvrir leur besoin de fonds de roulement. Bpifrance Assurance Export facilite l'émission des cautions et/ou l'obtention d'un crédit préfinancement en assurant l'établissement bancaire émetteur contre le risque de non remboursement des sommes dues par l'exportateur en situation de carence ou d'insolvabilité judiciaire.

Exemple d'entreprise soutenue :

Sigmaphi, PME productrice d'électro-aimants pour accélérateurs de particules (très utilisés dans le médical, la recherche fondamentale ou l'industrie), s'est vu accorder une assurance-caution pour plusieurs contrats vers le Japon, le Royaume-Uni et l'Allemagne.

Exemple d'entreprise soutenue :

Optimum Tracker, PME spécialisée dans la production et l'installation de solutions de trackers solaires innovants sur les centrales photovoltaïques de grande envergure (rendements jusqu'à 30% supérieurs aux structures fixes). L'entreprise a bénéficié de plusieurs assurances-cautions pour des projets en Europe et en Afrique.

Les entreprises de toutes tailles peuvent en bénéficier. Dans les faits, le produit est majoritairement sollicité par les PME-ETI, qui bénéficient d'une quotité garantie supérieure (80% contre 50% pour les grandes entreprises, qui sont celles dont le chiffre d'affaires annuel est supérieur à 300 M€). Tous les types d'engagements de caution de marché export, à l'exception des cautions d'offset, sont éligibles : soumission ; restitution d'acompte ; bonne exécution ; retenue de garantie.

Pour en savoir plus sur l'assurance des cautions et des préfinancements, contact :

assurance-export-caution@bpifrance.fr

L'assurance change

L'assurance change neutralise le risque de change en garantissant à un exportateur un cours de change dès la phase d'offre commerciale d'un projet. Elle couvre jusqu'à 100% du risque de change jusqu'au dernier terme de paiement du contrat commercial de l'entreprise. Le produit est proposé dans différentes modalités, permettant aussi la couverture d'un flux de factures par exemple.

Les devises éligibles sont les suivantes : USD, HKD, CAD, CHF, GBP, JPY, SGD, DKK, NOK, CZK, SEK, NZD, AUD, HUF, PLN, ZAR, BRL, RUB, HKD, INR, KRW, RON, TWD, MYR, IDR, CNY, TRY, RON, MXN, CLP, COP, ILS, THB, PHP, PEN, SAR, AED, MAD, EGP, KZT, NGN, GHS, HRK, RSD, ISK, ZAR, BRL.

En 2025, Bpifrance Assurance Export a octroyé 1 297 M€ d'assurance-change export, soit une augmentation de 63% par rapport à l'année précédente.

Pour en savoir plus sur l'assurance change, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : <https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/assurance-change-contrat>

Contact : assurance-export-change@bpifrance.fr.

Le financement des contrats d'exportation

Les prêts du Trésor

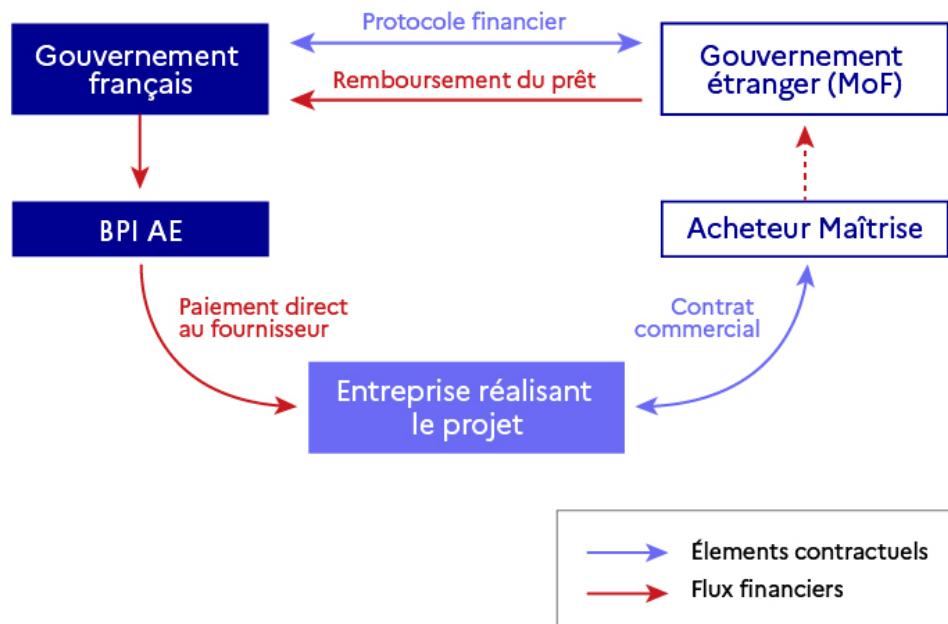
Les prêts du Trésor sont des prêts entre l'État et un État étranger destinés à financer un projet d'infrastructure à forte composante française. Ils mettent particulièrement l'accent sur les objectifs de développement durable. Il existe deux types de prêts du Trésor :

- les prêts concessionnels contribuent au renforcement de l'aide bilatérale française et sont comptabilisés dans l'aide publique au développement ; ce type de prêt permet de financer des projets non rentables (c'est-à-dire non viables économiquement s'ils étaient financés aux conditions de marché), avec une condition de part française d'au minimum 70 % (ou de 60% pour les projets bénéficiant d'un bonus environnemental). Ces prêts sont ouverts actuellement à une trentaine de pays (se référer à la Politique de financement export 2026 pour en connaître le détail) ;
- les prêts directs (non concessionnels) sont disponibles dans des zones géographiques et pour des secteurs d'intervention plus étendus que les prêts concessionnels. Il s'agit d'un outil de soutien à l'export qui vise à financer des projets rentables, à des conditions financières alignées sur les règles de l'Arrangement OCDE sur les crédits export (ces prêts peuvent financer jusqu'à 85% du montant exporté et tout ou partie de la part produite localement, dans la limite de 50% du montant total exporté). La part française minimum exigée est de 50 % (ou de 35% pour les projets bénéficiant d'un bonus environnemental). Il est possible de mixer ces prêts directs avec un crédit bancaire couvert par l'assurance-crédit dans le cas de grands projets.

Un accord intergouvernemental (AIG) est négocié entre la France et l'État tiers pour fixer les conditions de mise en place et de remboursement du prêt. Le financement

est directement versé de l'État à l'entreprise réalisant la prestation, au fur et à mesure de l'avancement du projet. L'État étranger rembourse l'État en fonction des conditions négociées. Les entreprises françaises susceptibles d'exécuter ces projets disposent de technologies éprouvées ou de références internationales fortes.

Schéma d'un prêt du Trésor



L'assurance-crédit et la stabilisation de taux

L'assurance-crédit export couvre les risques encourus au titre de l'exécution du contrat, de son paiement ou du remboursement du contrat de prêt correspondant.

Elle protège :

- l'exportateur français contre le risque d'interruption de son contrat commercial et le non-paiement ;
- la banque prêteuse / confirmatrice contre le risque de non-paiement, pour des faits politiques et/ou commerciaux.

Elle concerne les opérations financées par un crédit d'une durée supérieure à 2 ans et est encadrée par l'Arrangement OCDE.

Cette assurance est destinée aux exportateurs français de toute taille (environ la moitié des dossiers instruits chaque année émanent de PME), pour toute la durée de leur contrat, de l'appel d'offre au dernier paiement. Elle est adaptée aux banques françaises et étrangères quel que soit le montant financé, sur des crédits en euros ou en devise. Il n'y a pas de frais de dossiers et le paiement de la prime se fait à l'émission de la police.

Pour les **grandes entreprises** (plus de 300 M€ de chiffre d'affaires), l'**assiette de crédit assurée est modulée en fonction du montant de la « part française » du contrat** : la quotité financée est égale à 2 fois la part française du contrat, dans la limite de 85% conformément à l'arrangement OCDE. Cela crée ainsi une forte incitation pour ces grands groupes à entraîner dans leur sillage autant de fournisseurs et sous-traitants français que possible. Les **PME et ETI dont le chiffre d'affaires est inférieur à 300 M€ voient leur assiette de financement maximisée (85% du contrat export)**. Dans les deux cas, la quotité garantie est de 95%.

L'assurance-crédit peut être complétée d'une offre de stabilisation du taux du crédit au bénéfice de l'acheteur étranger. Cet outil permet à l'emprunteur d'avoir accès à un crédit à taux fixe, et à la banque émettrice de ne pas subir le risque de taux (entre le taux fixe qu'elle facture et le taux variable auquel elle se refinane sur les marchés) ; la différence étant supportée par l'Etat. La stabilisation de taux est également régie par l'Arrangement OCDE.

En 2025, Bpifrance Assurance Export a accepté 171 dossiers d'assurance-crédit pour un montant de près de 29 Md€, portant l'encours total de garanties publiques, promesses incluses, à 80,2 Md€, dans une centaine de pays.

Pour en savoir plus sur l'assurance-crédit, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Assurance-Crédit \(bpifrance.fr\) - Procédure de stabilisation de taux d'intérêt \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/Assurance-Crédit)

Contact : assurance-export@bpifrance.fr

Exemple d'entreprise soutenue :

Grid Solutions, filiale française du leader GE Vernova, spécialisée dans les équipements et l'ingénierie des réseaux électriques haute tension, a bénéficié de deux assurances-crédits pour l'installation de stations électriques en Arabie Saoudite, en 2024, et en Irak, en 2025.

La Garantie Interne – l'assurance-crédit export en France

La Garantie Interne est destinée à soutenir l'acquisition, par des acquéreurs français, de biens fabriqués en France lorsque ceux-ci sont en compétition avec les biens de fournisseurs étrangers soutenus par leur agence de crédit-export nationale. D'abord limité à l'acquisition de navires et de satellites, il a été étendu en 2024 à l'acquisition d'équipements utiles à la production et au stockage d'énergie et d'hydrogène bas-carbone. Il crée donc les conditions d'une concurrence équitable par la mise en place d'une garantie de même niveau que celle dont bénéficie les fournisseurs étrangers soutenus par leur agence de crédit export, et contribue à inciter les développeurs et industriels domestiques à sélectionner des équipements fabriqués en France pour leurs projets. L'exigence de part française est identique à celle de l'assurance-crédit export.

Les bénéficiaires de cette garantie peuvent être les institutions financières octroyant un prêt à l'acheteur français pour financer ces acquisitions ou le fournisseur lui-même. Seules les opérations pour lesquelles une concurrence existe entre le fournisseur français et une entreprise étrangère bénéficiant d'un soutien public à l'exportation sont éligibles à cette garantie.

Pour en savoir plus sur l'assurance-crédit, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Garantie interne \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/assurance-export/garantie-interne)
Contact : assurance-export@bpifrance.fr

Cap Francexport : outil de réassurance crédit court terme

Le dispositif public de réassurance court terme Cap Francexport vise à couvrir le risque de non-paiement au comptant sur les exportations des entreprises françaises, en complément du marché privé. Les couvertures restent fournies par l'assureur-crédit privé habituel de l'exportateur pour couvrir le risque de non-paiement du débiteur étranger, pour des faits politiques et/ou commerciaux.

Ce dispositif est ouvert aux entreprises françaises et potentiellement leurs filiales locales, et concerne les exportations dont la durée de paiement est ≤ 2 ans et ≤ 18 mois pour les produits agricoles. Il existe différents plafonds de garanties mais des exceptions peuvent être sollicitées au cas par cas auprès de Bpifrance Assurance export via l'assureur-crédit privé habituel de votre entreprise.

En 2024, Bpifrance Assurance Export a réassuré près de 280 M€ grâce à ce dispositif.

Pour en savoir plus Cap Francexport, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export : [Dispositif de réassurance CT Cap Francexport \(bpifrance.fr\)](https://www.bpifrance.fr/assurance-export/dispositif-de-reassurance-ct-cap-francexport)

Contact : capfranceexport@bpifrance.fr

L'assurance-crédit court terme directe

Cette nouvelle garantie export vise à combler les failles de marché constatées en matière de couverture des opérations de court terme (durée de risque inférieur à 24 mois).

Conçu pour les PME et les ETI, cette police d'assurance-crédit doit permettre de sécuriser directement le financement d'un contrat commercial ponctuel (« *single risk* ») n'ayant pu bénéficier d'une couverture par les assureurs-crédit privés.

Pour en savoir plus sur les conditions d'éligibilité et les modalités de souscription : <https://assurance-export.bpifrance.fr/offre/assurance-du-contrat-commercial/>

Le Pass Export, dispositif sur-mesure pour les exportateurs récurrents

Le Pass Export est un **partenariat de confiance**, négocié individuellement entre l'Etat (représenté par Bpifrance Assurance Export) et chaque exportateur qui en fait la démarche, pour une durée pouvant aller jusqu'à 3 ans. Accessible à tout exportateur français, quel que soit son chiffre d'affaires, le Pass Export répond au double objectif d'amélioration et de simplification des procédures de soutien à l'export, d'une part, et de développement des retombées pour l'économie nationale, d'autre part.

L'exportateur peut en effet, avec le Pass Export, bénéficier d'un dispositif personnalisé qui lui apporte prévisibilité, flexibilité et simplification de ses démarches :

- **Prévisibilité** : les demandes d'assurance-crédit et d'assurance change sollicitées dans le cadre du Pass Export bénéficient systématiquement de la couverture maximale permise dans le cadre de l'Arrangement OCDE.
- **Flexibilité** : les entreprises peuvent déposer des demandes de garantie avec une part française variable d'un contrat à un autre, à condition que le seuil de 20% de part française soit respectée à l'échelle de la période couverte par le Pass Export.
- **Simplification** : le Pass Export introduit un allègement des procédures de demande de garanties, en passant d'un contrôle préalable contrat par contrat du contenu français exporté, à une analyse globale de l'empreinte industrielle de l'exportateur dans l'économie française.

En contrepartie des avantages procurés par le Pass Export, l'entreprise prend plusieurs types engagements négociés avec l'Etat :

- Le respect, à l'issue du Pass Export, d'une moyenne pondérée de part française sur l'ensemble des contrats garantis.

- Le respect d'engagements plus généraux de retombées économiques et industrielles sur le territoire national. Par exemple : investissements, maintien de l'emploi, démarches de formation, développement des sites industriels en France, recours accrus aux sous-traitants français, etc...

Faites les démarches pour bénéficier d'un Pass Export via ce lien : <https://assurance-export.bpifrance.fr/offre/pass-export/>

Les aides à l'implantation des entreprises en France et à l'international

La Garantie des Projets Stratégiques

La Garantie des Projets Stratégiques (GPS) vise à financer des projets considérés comme stratégiques pour l'économie française. La GPS est un outil dédié de la condition de part française, qui permet de garantir des projets à l'étranger ou en France. Elle n'est pas soumise à l'arrangement OCDE mais respecte de ce fait le cadre européen relatif aux aides d'Etat : en conséquence, elle ne peut pas être accordée aux entreprises en difficulté, la quotité garantie est limitée à 80% et la prime est déterminée conformément au marché (au lieu de la grille OCDE en assurance-crédit export).

L'octroi de la GPS repose sur une instruction en deux étapes. Une première étape permet de déclarer l'éligibilité du produit à un stade relativement précoce de la structuration financière du projet. Plusieurs dizaines de projets impliquant la construction ou l'extension de sites industriels en France ont été déclarés éligibles dans de nombreux secteurs de l'industrie de la transition (production ou stockage d'énergie renouvelable, minéraux critiques, carburants durables, chimie organique...) ainsi que des projets à l'étranger contribuant par exemple à l'approvisionnement de la France en minerais utiles à la transition énergétique.

La seconde étape consiste en l'octroi de la garantie, pour un montant cumulé s'élevant en 2025 à près de 1,3 Md€ (production ou stockage d'énergie renouvelable, minéraux critiques, carburants durables, chimie organique...) ainsi que des projets à l'étranger contribuant par exemple à l'approvisionnement de la France en minerais utiles à la transition énergétique.

Pour en savoir plus sur la GPS, consultez le site internet de Bpifrance Assurance Export
[Garantie des projets stratégiques \(bpifrance.fr\)](http://Garantie des projets stratégiques (bpifrance.fr))

Contact : assurance-export@bpifrance.fr

Les perspectives du commerce international pour l'année 2026



Dorothée Rouzet,
cheffe économiste
de la Direction générale du Trésor

2026, l'année de tous les dangers pour le commerce international ? Les chaînes de valeur mondiales sont bouleversées par les tensions géopolitiques – un phénomène qui n'est pas nouveau, mais qui s'accentue dans un environnement de plus en plus volatil. Depuis l'annexion de la Crimée en 2014, et d'autant plus avec la guerre d'agression russe contre l'Ukraine, les échanges ont commencé à se réorganiser selon des lignes géopolitiques. Entre 2010 et 2024, les pays alliés militairement aux États-Unis ont augmenté leurs importations depuis d'autres pays alliés d'environ 40 %, tandis qu'ils ont diminué de 80 % celles provenant d'alliés militaires de la Russie, en comparaison des échanges entre et avec des pays tiers. En 2025, le commerce mondial a été percuté par la politique commerciale américaine. L'UE est en risque de voir ses chaînes de valeur se fragmenter davantage et une partie des exportations chinoises, dopées aux surcapacités industrielles et aux mesures distorsives, se réorienter vers son marché.

Dans un contexte où la politique commerciale sert de levier pour atteindre des objectifs géopolitiques, il est essentiel d'identifier les vulnérabilités et dépendances sectorielles, que ce soit en France ou dans l'UE, pouvant faire l'objet d'instrumentalisation. Les domaines de l'énergie, de la défense et de l'intelligence artificielle sont particulièrement scrutés. Les dépendances en minerais critiques sont un exemple emblématique : leur production et leur raffinage sont aujourd'hui fortement concentrés en Chine alors qu'ils sont indispensables aux industries clés pour la réussite des transitions écologique et numérique. Plus largement, l'implication des entreprises et des filières, aux côtés du Gouvernement, est déterminante pour réduire les dépendances stratégiques, sécuriser les approvisionnements critiques et ainsi garantir la souveraineté économique de notre nation.

La France soutient pleinement l'objectif européen de renforcer la sécurité économique de l'Union et stabiliser l'approvisionnement des entreprises en matières premières. En décembre dernier, la Commission européenne a présenté plusieurs pistes autour de trois piliers : la valorisation des atouts industriels de l'UE, la protection de ses intérêts et le développement de partenariats avec des pays partageant ses valeurs. Dans ce cadre, la question des minerais critiques occupe une place centrale. La Commission européenne a ainsi publié, en décembre dernier, le plan « RESourceEU », qui va bien au-delà de la simple diversification des sources d'approvisionnement. Celui-ci vise, au sein de l'UE, à développer l'extraction de matières critiques, à accroître les capacités de transformation et à améliorer les processus de recyclage.

L'UE peut aussi compter sur les instruments de défense commerciale, prévus par les règles de l'OMC et intégrés dans son droit, afin de lutter contre les pratiques commerciales déloyales, de faire face à une déstabilisation soudaine d'une filière économique et de rétablir une situation de concurrence équitable. Concrètement, ces instruments prennent la forme de droits de douane additionnels ou de contingents pour remédier à des pratiques de dumping, subventions ou à une hausse déstabilisatrice d'importations. Un total de 23 nouvelles enquêtes ont été officiellement lancées en 2025, presque le double de 2023. L'UE a également renforcé sa palette d'outils de réponse en se dotant en décembre 2022 d'un règlement contrôlant les subventions étrangères faussant le marché intérieur (notamment dans le cadre de soumission à des marchés publics ou de concentrations) puis en décembre 2023 d'un règlement anti-coercition. Ce dernier prévoit une vaste liste de contre-mesures, affectant le commerce de biens, de services ou les investissements, qui peuvent être mobilisées en cas d'ingérence d'un pays tiers dans les décisions légitimes et souveraines de l'UE ou d'un Etat membre.

Dans cet environnement international marqué par les tensions et l'incertitude, l'économie française résiste aux vents contraires. La prévision de croissance du Gouvernement, qui était de 0,7 % pour l'année 2025, a très probablement été dépassée. La croissance a été particulièrement dynamique au troisième trimestre 2025 (+0,5 %), soutenue notamment par la reprise de l'investissement des entreprises et des exportations. L'économie française a été, avec l'Espagne, moteur de la zone euro, tandis que l'Allemagne peine à redémarrer et la croissance reste modeste en Italie.

La France est moins exposée aux hausses de droits de douane américains que ses voisins européens. La DG Trésor estime que les mesures commerciales annoncées jusqu'en août dernier – incluant l'accord de Turnberry, et en supposant qu'elles seront pérennes à ce niveau – amputeraient la croissance dans l'UE de 0,1 point de PIB en 2025 et de 0,5 point en 2026. La France, moins dépendante du marché américain, serait moins pénalisée que ses voisins. En effet, nos exportations de biens vers les États-

Unis représentent 1,8 % du PIB en 2024, contre 3,8 % pour l'Allemagne et 3,0 % pour l'Italie. Les hausses de droits de douane auraient ainsi coûté 0,1 point de croissance à l'économie française en 2025, et la perte s'élèverait à 0,3 point supplémentaire en 2026. Ces chiffres masquent cependant de fortes disparités entre secteurs dans leur exposition à une fermeture du marché américain.

Les performances à l'export de l'économie française ont surpris à la hausse en 2025 et devraient s'améliorer en 2026. A l'issue du 3^e trimestre, l'acquis de croissance des exportations (+1,0 %) a dépassé les attentes des prévisionnistes. Selon les dernières enquêtes de conjoncture, les carnets de commandes à l'export se portent de mieux en mieux. En 2026, les exportations devraient bénéficier d'une demande mondiale en biens dynamique (+2,1 %), grâce à l'adaptation des acteurs au nouvel environnement tarifaire et au regain d'investissements chez nos partenaires européens. Les exportations aéronautiques devraient notamment continuer à soutenir les exportations grâce à une montée cadence des lignes de production d'Airbus.

Malgré l'appréciation de l'euro en 2025, la compétitivité-prix des entreprises françaises résiste grâce des coûts salariaux maîtrisés et une inflation particulièrement faible. L'inflation française est désormais nettement inférieure à 2 % depuis l'été 2024, atteignant +0,9 % en moyenne annuelle en 2025. Elle évolue en dessous l'inflation de la plupart des économies européennes : en décembre, l'indice des prix à la consommation harmonisé a atteint +0,7 % sur un an en France, contre +1,2 % en Italie, +2,0 % en Allemagne et +3,0 % en Espagne. Ce différentiel d'inflation, qui va de pair avec une moindre progression des coûts salariaux malgré un pouvoir d'achat des salaires en hausse, sert la compétitivité des exportateurs français dans un environnement concurrentiel où la défense et la conquête de parts de marché sont un défi permanent.

Focus sur les leviers de résilience des réseaux électriques à l'heure de l'IA et des énergies renouvelables

La résilience des réseaux électriques constitue aujourd’hui un enjeu stratégique majeur pour les économies avancées. Longtemps perçus comme des infrastructures techniques robustes et stables, les réseaux de production, de transport, de distribution et de consommation d’électricité se trouvent désormais au cœur de transformations profondes, à la croisée des enjeux écologique, numérique et géopolitique.

L’essor rapide des énergies renouvelables, par nature intermittentes et décentralisées, modifie en profondeur l’architecture des systèmes électriques. Parallèlement, l’explosion des usages numériques – en particulier le développement de l’intelligence artificielle et des data centers – entraîne une hausse soutenue et souvent très localisée de la demande en électricité, posant de nouveaux défis en matière d’équilibrage, de flexibilité et de sécurité d’approvisionnement. Dans ce contexte, les réseaux deviennent des infrastructures critiques pour le fonctionnement des sociétés contemporaines, dont la défaillance peut avoir des conséquences systémiques immédiates sur l’économie, la sécurité et la cohésion sociale.

L’actualité récente a rappelé avec force cette vulnérabilité. Les black-out survenus en Espagne et au Portugal au printemps 2025, les incendies de transformateurs dans des infrastructures stratégiques telles que l’aéroport d’Heathrow ou encore les incidents à répétition affectant les câbles sous-marins en mer Baltique, illustrent la diversité et la gravité des risques auxquels les réseaux électriques sont exposés.

Ces constats soulèvent plusieurs questions structurantes : comment adapter les réseaux à une production plus diffuse et à une consommation plus volatile ? Comment réduire les dépendances industrielles critiques, notamment sur les équipements clés de la production et de la distribution d’électricité ? Et comment mobiliser l’innovation technologique pour sécuriser l’ensemble de la chaîne de valeur ?

La France dispose, sur ces enjeux, d’atouts significatifs. Elle peut s’appuyer sur des acteurs industriels et technologiques de premier plan, couvrant l’ensemble des maillons de la chaîne de valeur, ainsi que sur un écosystème de soutien à l’export susceptible de les appuyer dans leurs projets à l’international.

C’est dans cette perspective que s’inscrit la table-ronde proposée dans le cadre de Bercy France Export 2026. Elle réunira trois entreprises positionnées à différents

niveaux de la chaîne de valeur et ayant bénéficié de soutiens publics à l'export sur la période récente :

- **GE Vernova**, la branche énergie de General Electric, acteur mondial de la production d'électricité et des technologies associées, engagé dans la transition vers des systèmes énergétiques plus décarbonés et plus flexibles ;
- **Energy Pool Développement**, PME française spécialisée dans l'optimisation et la flexibilité de la consommation électrique, au cœur des nouveaux modèles de pilotage de la demande d'électricité ;
- **Sergi Transformer Protector**, PME experte de la protection des transformateurs électriques, maillon essentiel de la distribution et de la sécurité des réseaux.

Les échanges seront animés par **Angélique Palle**, géographe, chercheuse à l'Institut de Recherche stratégique de l'Ecole militaire (IRSEM) et co-auteure d'un rapport sur *Le Réseau de transport électrique européen et ses enjeux de sécurité* (octobre 2024, Observatoire de la sécurité des flux et des matières énergétiques).

Focus sur la stratégie française d'approvisionnement en minerais et métaux critiques

La décarbonation et la numérisation de nos économies reposent sur des infrastructures et composants dont la production nécessite des quantités importantes de matières premières, parmi lesquels figurent un certain nombre de minerais et métaux. C'est le cas en particulier des batteries pour véhicules électriques, des énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et réseaux électriques) ou encore des semi-conducteurs. Cette demande nouvelle s'ajoute à celle des industries traditionnelles (bâtiment, réseaux, sidérurgie...) et de secteurs stratégiques (défense, nucléaire, aéronautique).

Des dizaines de minerais et métaux, dont le lithium, le graphite, le nickel, le manganèse, le silicium, le cobalt, le cuivre ou encore les terres rares, vont ainsi faire l'objet d'une demande croissante au cours des prochaines années. Selon la Commission européenne, la demande en terres rares au sein de l'Union européenne devrait être multipliée par 6 d'ici à 2030, tandis que la demande de lithium devrait être multipliée par 12.

Certains minerais et métaux sont ainsi considérés comme « critiques » ou « stratégiques », en raison de leur importance économique et du risque qui pèse sur leur approvisionnement, alors qu'une part toujours plus importante de leur extraction et de leur raffinage est réalisée par la Chine.

Pour répondre à ce défi, la France met en œuvre depuis 2022 une stratégie visant à réduire ses risques de dépendance tout en investissant dans ses capacités industrielles, avec le déploiement d'une diplomatie des ressources minérales et des outils de financement dédiés.

Dans ce cadre, la Direction générale Trésor dispose d'une panoplie d'outils financiers pour soutenir, à l'étranger comme en France, les projets des entreprises françaises dans le secteur des minerais critiques :

- Par le déploiement de garanties bancaires pour des projets d'envergure (mines, usines de batteries), et notamment la **Garantie des Projets Stratégiques (GPS)** qui peut être mobilisée pour garantir les dépenses d'investissement d'un projet minier à la condition qu'il soit associé à la signature de contrats d'approvisionnement bénéficiant à un industriel français ;
- Par le **versement d'avances ou de subventions** susceptibles de mettre en valeur l'expertise et la technologie des entreprises françaises dans le domaine des

minerais critiques. Ainsi, le **Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP)** permet de financer le déploiement de projets démonstrateurs à l'étranger sur l'ensemble de la chaîne de valeur des métaux et minerais critiques. De même, le **Fonds d'expertise technique et d'échanges d'expériences (FEXTE)** peut permettre de financer des études et des programmes de coopérations techniques dans les pays en développement en lien avec l'Agence française de développement (AFD).

Forte de son réseau international, la Direction générale du Trésor est en outre en capacité **d'accompagner les entreprises à l'étranger** dans le secteur des minerais et métaux critiques pour contribuer à identifier des opportunités en matière de marchés et valoriser l'offre française face auprès des décideurs locaux.

La combinaison de ces outils a d'ores et déjà permis l'émergence de plusieurs projets structurants dans plusieurs filières clés, telles que la **filière des batteries** (par exemple les projets soutenus produiront l'équivalent de 40% des besoins en lithium des usines françaises de production de batteries), des **aimants permanents** (100% de nos besoins nationaux en terres rares lourdes pourraient être sécurisés via les deux projets soutenus), ou du **recyclage de déchets électroniques, de l'aluminium et du cuivre** (production de 90% des besoins nationaux en fils de cuivre en 2028).

En cohérence la **stratégie « RESourceEU »** présentée en octobre 2025 par la présidente de la Commission européenne, la **présidence française du G7**, qui a débuté le 1^{er} janvier 2026, portera un agenda ambitieux pour la sécurisation de nos approvisionnements en minerais et métaux critiques. Il s'agit tout à la fois de réduire la dépendance aux exportations chinoises, de trouver de nouveaux partenaires commerciaux pour s'approvisionner en métaux et de produire et recycler des terres rares sur le sol français et européen.

Les garanties publiques à l'export fêtent leur 80^{ème} anniversaire

Le 1^{er} juin 1946, un décret instituait la Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur, la COFACE, donnant ainsi naissance à un outil inédit de garanties publiques destiné à accompagner les entreprises dans leur développement à l'international.

Alors que cette politique publique fête cette année son 80^{ème} anniversaire, l'édition 2026 de Bercy France Export propose une **table-ronde visant à retracer les grandes étapes de son évolution, mieux appréhender son impact réel sur l'économie et envisager ses perspectives d'évolution.**

Quel rôle ont joué les garanties publiques dans l'accompagnement de la reconstruction post-Seconde guerre mondiale puis dans l'essor économique et industriel des Trente Glorieuses ? Comment ont-elles contribué à répondre aux différentes crises, des deux chocs pétroliers jusqu'à la crise sanitaire de 2020 ? Dans quel contexte le cadre multilatéral de régulation des crédits exports s'est-il progressivement constitué ?

Voici quelques-uns des sujets qui seront discutés au cours de cet échange, avec le précieux éclairage de **deux chercheurs spécialistes du commerce international** :

- **Laurence Badel**, professeur d'histoire des relations internationales à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, spécialiste de l'histoire des pratiques diplomatiques contemporaines et des diplomatie économiques et auteure de l'ouvrage *Diplomatie et grands contrats. L'Etat français et les marchés extérieurs au XX^e siècle* (Éditions de la Sorbonne, 2010).
- **Matthieu Crozet**, professeur à l'Université Paris-Saclay et conseiller scientifique au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (CEPII). Il a notamment co-signé le rapport *Efficacité des dispositifs de soutien à l'exportation des firmes françaises* (Rapport d'étude du CEPII, 2013).

En croisant approches historique et économique, cette mise en perspective permettra ainsi de questionner les logiques ayant présidé à la structuration des garanties publiques tout en nourrissant la réflexion sur l'avenir de ces outils, à l'heure où les enjeux de souveraineté économique, de transition écologique et de sécurisation des partenariats économiques redéfinissent l'action publique.

« Osez l'export ! » : Ayez le réflexe des accords de commerce à l'export avec la Journée Accès au Marché



La 7e édition de la Journée "Accès au marché" sera dédiée à la sécurisation des approvisionnements et des débouchés à l'export et mettra l'accent sur le rôle des accords de commerce de l'Union européenne en vigueur dans la résilience et la compétitivité des entreprises françaises.

Cette nouvelle édition de la Journée Accès au Marché s'inscrit pour la quatrième année consécutive dans le cadre de la « Semaine de l'Export » qui associe la DG Trésor, les Douanes, Business France ainsi que de nombreux autres partenaires (Commission européenne, INPI, INAO).

Seront en particulier abordés les enjeux de sécurité économique qui affectent la politique commerciale de l'Union européenne et la stratégie européenne et française en matière de mise en œuvre des accords de commerce et de lutte contre les barrières au commerce sous l'égide du « Chief trade enforcement officer » (CTEO).

La Journée Accès au Marché mettra à l'honneur les pays de la zone ASEAN, notamment ceux avec lesquels l'Union européenne a conclu un accord de commerce ou est en cours de négociation. Les intervenants reviendront sur ce partenaire stratégique et les nouvelles opportunités à l'export pour les entreprises françaises.

L'Union européenne a conclu, au nom des États membres, dont la France, plus de **44 accords de commerce avec 76 partenaires**. Ces accords de commerce permettent aux entreprises d'accéder à de nouveaux marchés et de bénéficier de réductions ou suppressions de droits de douane. La valeur de ces échanges commerciaux a connu une augmentation de plus de 30 % au cours de ces cinq dernières années atteignant 2 300 milliards d'euros.



Les accords de commerce permettent d'améliorer la compétitivité-prix des entreprises en réduisant ou en supprimant les droits de douane sur les produits originaires des parties à l'accord.

Les entreprises françaises font une bonne utilisation de ces préférences tarifaires, avec un taux d'utilisation en 2023 de 89 % à l'importation et de 80 % à l'exportation. Ce sont ainsi 2,7 Md€ d'économie tarifaires à l'exportation mais des marges d'amélioration sont encore possibles, avec plus de 500 M€ de droits de douanes qui restent à économiser.

2,7 Mds €
d'économie tarifaires
à l'exportation en 2021

500 M €/an
de droits de douane supplémentaires à économiser à l'exportation

Il est encore possible de renforcer le recours aux préférences. C'est d'ailleurs une des mesures phares du plan export « Osez l'Export ! » d'août 2023 (la mesure 8). Dans le cadre de ce plan, la Direction générale du Trésor a lancé une enquête (trois questionnaires, plus de 600 réponses) auprès des entreprises afin de comprendre de manière plus granulaire les freins à l'utilisation des préférences tarifaires et les attentes des acteurs.

Issu des enseignements de l'enquête et de travaux conjoints avec la Direction générale des Douanes et des Droits Indirects et Business France, le rapport « L'utilisation des préférences tarifaires par les entreprises – Perspectives des importateurs, exportateurs et intermédiaires en douanes » publié par la Direction générale du Trésor identifie dix-huit pistes d'action visant à améliorer l'utilisation des préférences tarifaires, à l'importation comme à l'exportation, par les entreprises françaises. Il s'agit, au niveau européen, d'encourager les travaux destinés à harmoniser, simplifier ou dématérialiser les règles et formalités liées à l'origine ; au niveau national, d'améliorer l'accès à l'information, de mieux promouvoir les outils existants, de former davantage au sujet les acteurs clés de l'accompagnement à l'export, de mieux adapter la communication en fonction du secteur d'activité ou de la profession-cible et de décliner ces efforts pour chaque nouvel accord de commerce.

L'accompagnement des entreprises en matière d'accès au marché

Quelles sont les opportunités offertes par les accords de commerce ? Comment éviter les barrières au commerce dans les pays d'exportation ou obtenir leur levée ?

La Direction générale du Trésor vous accompagne tout au long de l'année pour vous saisir des opportunités des accords de commerce à l'export mais également dans la levée des barrières au commerce.

En partenariat avec les Douanes et Business France, nous organisons régulièrement des rencontres dans les régions ainsi que des webinaires auprès des entreprises ainsi que la Team France Export pour créer le **réflexe des accords de commerce**.

Une section dédiée à l'accès au marché est disponible sur le site internet de la Direction générale du Trésor, n'hésitez pas à vous rendre pour tout comprendre sur les accords de commerce !

DES OUTILS A VOTRE DISPOSITION POUR EXPORTER : DECOUVREZ ACCESS2MARKETS !

Facile d'accès et d'utilisation, cette nouvelle base de données donne toutes les clés aux entreprises pour pouvoir importer ou exporter en bénéficiant des meilleures conditions offertes par l'UE et accompagne les entreprises, étape après étape.

Access2Markets est le nouveau portail permettant aux exportateurs et aux importateurs de l'UE de trouver des informations détaillées sur :

- Droits de douane
- Règles d'origine
- Taxes et droits additionnels
- Procédures et formalités d'importation
- Exigences relatives aux produits
- Obstacles au commerce
- Statistiques des flux commerciaux



... afin que vous puissiez trouver le meilleur marché d'origine ou d'exportation pour vos produits.

Comment cela fonctionne ?

Exporter depuis l'UE, importer dans l'UE - Tout ce que vous devez savoir

Access2Markets vous permet d'obtenir les informations dont vous avez besoin lorsque vous effectuez des échanges avec des pays tiers, notamment sur les droits de douane, les taxes, les procédures, les formalités et les exigences, les règles d'origine, les mesures à l'exportation, les statistiques, les obstacles au commerce, etc. Vous pouvez également accéder aux principales informations nécessaires pour le commerce des services, l'investissement et les marchés publics dans les pays tiers. En outre, vous pouvez en savoir plus sur les accords commerciaux de l'UE, apprendre comment en tirer profit et lire les témoignages d'entreprises performantes qui les utilisent. Access2Markets est là pour vous aider, vous et votre entreprise, à importer et à exporter.



Mon Assistant en matière de commerce

The screenshot shows the homepage of Access2Markets. At the top, there is a horizontal navigation bar with four main categories: "Biens + ROSA" (yellow background), "Services et investissements" (light blue background), "Marché" (dark blue background), and "Restrictions Imposées par la Russie/la Biélorussie" (orange background). Below this, there is a search form with fields for "Nom du produit ou code SH", "Pays de provenance", and "Pays de destination", followed by a "Rechercher" button. At the bottom of the page, there are links for "Comment utiliser ce formulaire" and "Clause de non-responsabilité".

Il suffit de se connecter sur la page d'accueil et d'entrer le produit et pays de destination ou de provenance de votre produit pour découvrir toutes les réglementations, droits de douane, règles d'origine et barrières au commerce présentes dans le pays de votre choix.

Des outils à votre disposition pour lutter contre les pratiques commerciales déloyales !

Les instruments de défense commerciale (IDC), prévus par les règles de l'OMC et intégrés dans le droit de l'Union européenne, visent à lutter contre les pratiques commerciales déloyales ou à faire à une déstabilisation soudaine d'une filière économique. Ces instruments sont la pierre angulaire de l'action menée par l'Union européenne pour maintenir des conditions commerciales équitables et constituent la nécessaire contrepartie de l'ouverture commerciale européenne. Leur mise en œuvre relève de la Commission européenne, sous le contrôle des États membres.

Les instruments de défense commerciale se déclinent en trois catégories de mesures, qui peuvent prendre la forme d'un droit de douane additionnel ou d'un contingent qui s'applique lors de l'entrée du bien concerné sur le marché européen :

- **les mesures antidumping** : elles peuvent être adoptées lorsque des entreprises exportent vers l'Union à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur leurs marchés domestiques ;
- **les mesures antisubventions** : elles visent à corriger les prix anormalement compétitifs auxquels certains produits sont exportés vers l'Union en raison de

subventions reçues par les entreprises exportatrices, lorsqu'un avantage économique spécifique leur est conféré ;

- **les mesures de sauvegarde** : elles permettent de contenir un accroissement soudain et brutal des importations d'un produit lorsque ces importations causent ou menacent de causer un dommage grave à une branche de production nationale.

La mise en œuvre de ces instruments repose sur une répartition des rôles entre trois acteurs : les entreprises, la Commission européenne et les États membres. Les entreprises européennes qui estiment subir un préjudice peuvent déposer une plainte auprès de la Commission. Cette dernière examine alors les preuves présentées par les plaignants et, ouvre une enquête le cas échéant. À l'issue de son enquête et en fonction de ses conclusions, la Commission peut adopter une mesure de défense commerciale, provisoire ou définitive, accepter ou refuser les engagements des parties, abroger, modifier ou prolonger une mesure en vigueur.

Comment s'en saisir ?

Les producteurs de l'Union confrontés à des importations faisant l'objet d'un dumping ou bénéficiant de subventions sont invités à contacter la Commission européenne, afin d'évaluer la possibilité d'ouvrir une enquête de défense commerciale et, le cas échéant, déposer une plainte formelle auprès de la Commission.

Les producteurs peuvent également saisir la DG Trésor, en s'adressant au point de contact, pour toute question ou demande de précisions sur les instruments de défense commerciale.

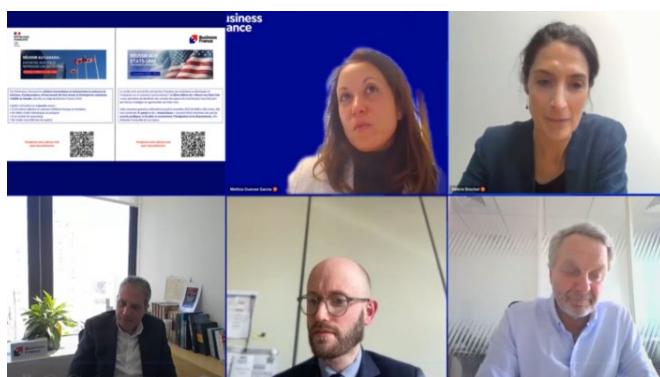
La Commission entend encourager les PME à déposer plainte lorsqu'elles font face à des pratiques déloyales : d'une part, elle a créé sur son site internet une page dédiée à cet effet, comprenant des conseils, des questionnaires et un guide complet sur les plaintes en matière de défense commerciale, d'autre part, elle a établi un bureau d'assistance aux PME, dont la mission est de faciliter le recours aux instruments de défense commerciale par les PME.

Contacts utiles :

- Point de contact au sein de la direction générale du Trésor : idc-france@dgtresor.gouv.fr
- Point de contact pour toute information : site internet de la Commission européenne https://policy.trade.ec.europa.eu/contacts/contact-form_en?prefLang=fr Tél. +32 22955353
- Bureau des plaintes : trade-defence-complaints@ec.europa.eu Tél. +32 22998451
- Bureau d'assistance aux PME : trade-defence-sme-helpdesk@ec.europa.eu Tél. +32 22955353

- Bureau d'appui – Procédure de défense commerciale engagées par les pays tiers à l'encontre des exportateurs de l'UE : trade.defence.third.countries@ec.europa.eu
Tél. +32 22969350

Retour sur les webinaires organisés par Business France en partenariat avec la DG Trésor sur les droits de douanes américains:



Face à l'évolution récente des mesures douanières décidées par les États-Unis, Business France a organisé deux webinaires en partenariat avec la Direction générale du Trésor et la Direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), afin d'éclairer les entreprises françaises sur les conséquences possibles pour

leurs activités à l'export.

Chacune de ces deux sessions ont réuni près de 1 500 entreprises. Les intervenants ont présenté une analyse détaillée du contexte commercial actuel sur le marché américain, apportant des éclairages concrets et opérationnels pour aider les exportateurs à s'adapter à ce nouvel environnement.



La DG Trésor continue d'assurer un accompagnement des opérateurs économiques tout au long de l'année. Vous pouvez consulter les ressources suivantes sur notre page internet en cliquant sur le QR Code !

- L'outil **Access2Markets** de la Commission européenne
- Dernières informations de la Commission européenne relatives aux tensions commerciales
- Newsletter du Service économique régional de Washington
- Newsletter de la DG Commerce (Commission européenne)

La Direction générale du Trésor vous invite à lui communiquer vos éventuelles demandes ou questions à l'adresse de courriel : mesures-commerciales-etats-unis@dgtresor.gouv.fr

De nouveaux accords de commerce pour de nouvelles opportunités

En 2025, un nouvel accord de commerce est entré en vigueur, développant d'avantage le réseau d'accords de l'UE et ainsi les opportunités à l'export pour les entreprises européennes.

L'accord UE-CHILI

Entré en vigueur le 1^{er} février 2025, l'Accord UE-Chili vise à renforcer la coopération économique, améliorer l'accès aux marchés et promouvoir un commerce durable, tout en soutenant la croissance économique.

Le Chili est la **5^e économique d'Amérique latine et le 3^e partenaire commercial de l'UE dans la région**. Cette nouvelle génération d'accords vise à approfondir cette relation, tout en développant un aspect durable des relations commerciales.

L'un des objectifs de cet accord est d'améliorer l'accès des produits européens au marché chilien, tout en garantissant des conditions favorables pour les exportations de l'UE. L'accord prévoit notamment des **exemptions de droits de douane sur 99,9 % des exportations de l'UE**. Cela permettra de réduire considérablement les coûts d'exportation pour les entreprises européennes. *In fine*, cela a pour but d'accroître les exportations de l'UE vers le Chili, jusqu'à **4,5 milliards d'euros**. L'accord permet de mettre en avant des secteurs clés en vue de futures exportations tels que :

- **L'Agroalimentaire et les Indications Géographiques Protégées (IGP)** : l'accord a pour intérêt de faciliter l'accès des produits agroalimentaires européens, notamment les produits laitiers, les fromages, les céréales, les farines de blé et les préparations alimentaires, qui bénéficiaient auparavant de droits de douane de l'ordre de 6%. De plus l'accord a pour but de **protéger les 216 IGP dont 41 IGP françaises** tels que le Beaufort, le Comté, le Cantal ou encore le Jambon de Bayonne, afin de lutter contre la concurrence déloyale ;
- **L'Industrie énergétique et transition énergétique** : le Chili, riche en ressources naturelles, s'engage à renforcer sa transition énergétique. L'UE avec son expertise dans les énergies renouvelables et la gestion de l'efficacité énergétique, bénéficie d'un accès facilité au marché chilien pour ses entreprises spécialisées ;
- **Les PME** : les petites et moyennes entreprises bénéficieront grandement de la réduction des formalités administratives et de la simplification des procédures d'exportation. Des plateformes numériques seront mises en place pour fournir

aux PME toutes les informations nécessaires pour accéder aux marchés, et notamment aux marchés publics via une procédure administrative simplifiée.

**L'agenda d'ouverture commerciale se poursuit,
pour diversifier les approvisionnements et les partenariats**

Indonésie

À la suite de l'accord politique du 13 juillet entre la présidente de la Commission Ursula von der Leyen et le président Prabowo Subianto, l'UE et l'Indonésie ont achevé le 23 septembre 2025 les négociations relatives à un accord de partenariat économique global et à un accord de protection des investissements.

L'accord offrira aux entreprises de l'UE un accès privilégié au marché indonésien :

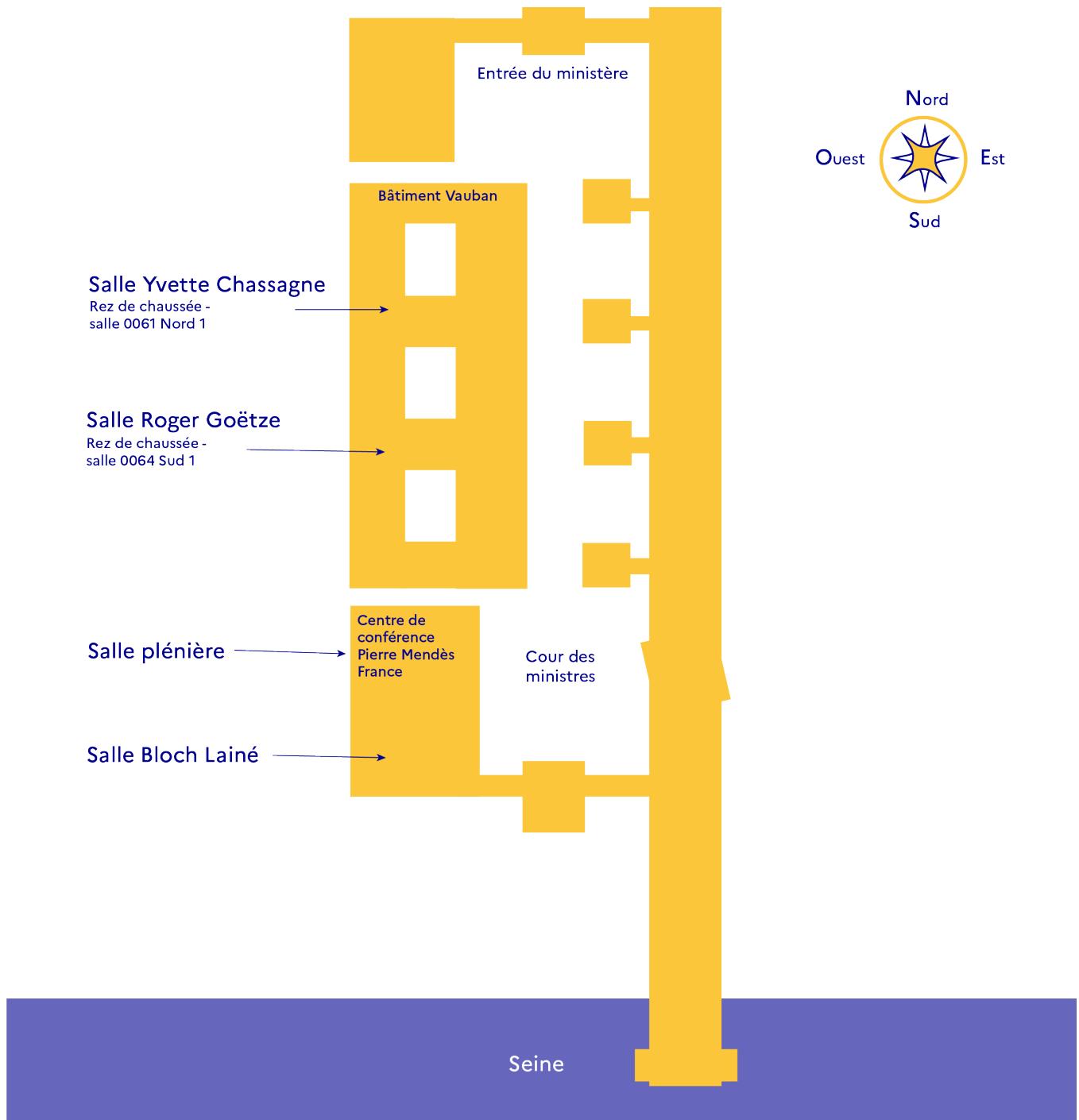
- en supprimant les droits à l'importation sur 98,5 % des lignes tarifaires et en simplifiant les procédures applicables aux exportations de marchandises de l'UE vers l'Indonésie, dont des exportations essentielles telles que les voitures et les produits agroalimentaires ;
- en permettant aux entreprises de l'UE de fournir directement des services dans des secteurs clés tels que l'informatique et les télécommunications ;
- en offrant de nouvelles possibilités pour les investissements de l'UE en Indonésie, notamment dans des secteurs stratégiques tels que les véhicules électriques, l'électronique et les produits pharmaceutiques, ce qui favorisera l'intégration des chaînes d'approvisionnement et des chaînes de valeur des deux parties ;
- en assurant la protection de la propriété intellectuelle, par exemple dans le cas des marques commerciales, ce qui permettra aux entreprises de l'UE de préserver leur identité et leur réputation de marque, garantira des voies de recours contre les contrevéniants et fournira des outils efficaces pour lutter contre les contrefaçons, des dispositions spécifiques étant prévues pour aider les petites entreprises ; cette protection sera également bénéfique pour les consommateurs indonésiens.

Émirats arabes unis

L'Union européenne et les Émirats arabes unis ont officiellement entamé des négociations en vue d'un accord bilatéral en mai 2025, ouvrant ainsi la voie vers la conclusion du premier accord commercial global de l'UE dans la région du Golfe.

Il existe un fort potentiel en matière de commerce, d'investissement et de coopération entre l'UE et les Émirats arabes unis dans des secteurs de pointe tels que les énergies renouvelables, les technologies numériques et l'intelligence artificielle, la technologie financière, les technologies spatiales, les équipements de pointe, les soins de santé, la logistique, le développement des infrastructures et les systèmes alimentaires durables.

Plan de Bercy



CONTACTS PRESSE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR

01 44 87 73 24

presse@dgtrésor.gouv.fr



Retrouvez toutes nos actualités
sur www.tresor.economie.gouv.fr

Abonnez-vous à notre [newsletter](#)